

Prisons

Sortir de la délinquance

APPEL À
PROJETS
2022

DATE LIMITE
DE RÉCEPTION
DES DOSSIERS :
18 MAI 2022 À 17H

Contexte

La rupture brutale provoquée par l'incarcération, de courte ou de longue durée, favorise un processus de désocialisation, déjà à l'œuvre chez nombre de personnes en situation de précarité avant leur emprisonnement.

Par ailleurs, la surpopulation carcérale est un problème majeur, qui nuit non seulement aux conditions de détention des personnes écrouées, mais aussi à leur accompagnement médical et social, ainsi qu'à leur préparation à la sortie.

Des études montrent que les risques de récidive sont beaucoup plus élevés lorsque la personne a quitté la prison sans anticipation ni accompagnement à la sortie. Les services pénitentiaires d'insertion et de probation ne peuvent assumer seuls ce travail de préparation de projets individualisés de réinsertion dans des conditions satisfaisantes. Ils doivent travailler avec un réseau de partenaires diversifiés.

Objectifs

La Fondation de France souhaite soutenir des initiatives permettant de favoriser la réinsertion des personnes condamnées, quelle que soit la durée de leur peine, afin de les aider à retrouver leur autonomie et leur place dans la société et d'éviter ainsi la récidive.

Quelles sont les initiatives concernées ?

Axe 1. Préparer et accompagner la sortie

Les personnes sortant de prison doivent faire face à de nombreuses difficultés. Certaines préexistaient à leur incarcération – isolement social, problèmes de santé physique et psychique, problèmes de dépendance aux substances psychotropes, faible niveau de scolarisation, absence de ressources, problème de logement, etc. D'autres vont être la conséquence de l'incarcération – perte de logement, d'emploi, rupture des relations avec les proches...

L'accompagnement et la préparation à la sortie sont des éléments essentiels pour éviter des ruptures brutales et permettre la mobilisation des personnes détenues dans leur projet de sortie. Cet accompagnement doit commencer dès l'incarcération, notamment par la remobilisation des personnes détenues. En effet, l'organisation sécuritaire de la détention entraîne une désresponsabilisation et une perte des habilités sociales.

La Fondation de France soutiendra des **initiatives permettant aux personnes sortant de prison de disposer d'un projet de réinsertion, avec un accompagnement global adapté**. Ce projet devra se construire dès la détention quand cela est possible et proposer un accompagnement dans le temps, en partenariat avec l'ensemble des acteurs institutionnels et/ou associatifs concernés (santé, addictions, emploi, hébergement, etc.).

Il pourra également concerner des projets de remobilisation des personnes détenues, travaillant sur la restauration de l'estime de soi et sur l'investissement dans un projet en vue de préparer la sortie.

La Fondation de France sera particulièrement sensible aux projets visant à maintenir la continuité des soins dans l'accompagnement des sortants de prisons, étant donné le taux élevé de maladies infectieuses et chroniques, et du nombre important de personnes atteintes de troubles psychiques, sur-représentées en milieu carcéral.

Axe 2. Promouvoir la probation, en soutenant et accompagnant l'insertion sociale de personnes condamnées à des mesures et sanctions alternatives

L'intérêt et l'efficacité des peines alternatives à l'emprisonnement sont aujourd'hui reconnus. Même si des données objectives manquent pour étayer ce propos, on peut néanmoins constater que ces peines ont un effet positif en matière de diminution de récidive.

La Loi de Programmation de la Justice (dans la partie dite « bloc peine » entrée en vigueur le 24 mars 2020) a permis des alternatives et des mesures d'aménagement de peine, dans un volume et une intensité inédites.

La Fondation de France soutiendra des **projets visant à accompagner l'insertion sociale des personnes concernées par des mesures d'aménagement de peine ou condamnées à des sanctions alternatives à la détention** (sursis probatoire, détention à domicile sous surveillance électronique, placement extérieur, travail d'intérêt général, ...). Sans un accompagnement social adapté, ces peines ne peuvent suffire en elles-mêmes, ni pour résoudre les difficultés d'accès aux droits, aux soins, à l'emploi, ni encore pour résorber d'autres freins à la réinsertion sociale des personnes condamnées.

La Fondation de France souhaite promouvoir les initiatives de structures associatives qui accueillent et accompagnent les personnes sous-main de justice concernées par ces mesures en milieu ouvert, qui ne pourront qu'encourager les magistrats à les prononcer.

Une attention particulière sera portée aux projets qui permettent aux personnes placées sous-main de justice d'exercer une activité valorisante, notamment en lien avec la transition écologique.

Axe 3. Maintenir les relations avec les proches

Les liens avec les proches sont fortement mis à mal lors d'une incarcération. En prison, le détenu perd le statut qu'il occupait dans sa famille et dans la société. Les conséquences d'une incarcération sont nombreuses sur les familles et les proches : ils se sentent, adultes comme enfants, souvent stigmatisés ou mis à l'écart, avec des difficultés financières et un quotidien bouleversé par l'organisation des visites et des démarches à effectuer. Ils sont généralement pénalisés par les difficultés d'accès, les coûts de transport et d'hébergement élevés.

Dans la situation actuelle de crise sanitaire, la rupture des liens due à la baisse du nombre des parloirs et aux mesures de distanciation physique engendre une grande frustration des détenus et de leurs proches, qui se trouvent désarmés devant l'absence de contact.

Maintenir ou rétablir les liens sociaux ou familiaux est un enjeu important dans la lutte contre la désocialisation, facteur primordial dans la réinsertion de la personne détenue à sa sortie.

La Fondation de France soutiendra des **projets visant à maintenir et renforcer durablement les liens des personnes détenues avec leurs proches**.

Elle sera également présente aux côtés des projets d'associations qui pourront soutenir les proches des détenus pendant cette période de crise sanitaire.

Qui peut répondre ?

L'appel à projets s'adresse aux associations et à toutes les structures à but non lucratif qui accompagnent des personnes majeures ou mineures au cours de leur détention et à leur sortie, ainsi que pendant l'exécution de peines alternatives. Il s'adresse également aux associations qui travaillent avec les proches des personnes sous écrou.

Les associations et structures doivent justifier de deux ans d'expérience auprès du public concerné.

Une attention particulière sera portée aux projets qui s'inscriront dans une démarche d'insertion en relation avec la transition écologique.

Quels critères de sélection ?

Les projets seront analysés selon les critères suivants :

- l'accompagnement global des personnes, avec une articulation avérée de la prise en charge sur les plans sanitaire, social, hébergement, etc. ;
- le partenariat et le travail en réseau entre les associations, l'institution pénitentiaire et les structures de droit commun ;

- le caractère innovant de l'action, en rapport avec le contexte local ;
- la prise en compte de l'entourage familial ;
- la prise en compte des acteurs des lieux de détention dans le montage des actions ;
- la participation des personnes détenues à la conception et au déroulement des projets ;
- le souci de l'évaluation.

Attention, la Fondation de France ne finance pas

Le fonctionnement habituel d'une institution, ni les projets de manière rétroactive. Les demandes, qui peuvent être pluriannuelles, pourront concerner des projets débutant dès novembre 2022. La Fondation de France n'acceptera qu'un seul dossier par structure. La Fondation de France ne finance pas deux fois un projet identique. Elle encourage les financements pluriannuels.

Calendrier de sélection des projets 2022

Dépôt des projets : 18 mai 2022

Décision communiquée par courrier et par courriel : novembre 2022

Modalités de soutien

La Fondation de France pourra soutenir des projets pluriannuels.

Comment répondre ?

L'appel à projets Prisons est ouvert jusqu'au 18 mai à 17 heures.

Attention, les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale ou électronique.

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE TERRAIN



Pour accompagner les acteurs de terrain dans la conception, la co-construction avec les bénéficiaires, le pilotage, le montage, la structuration des actions ou encore leur évaluation, le recours à un consultant compétent peut être utile. Il pourra être pour tout ou partie financé dans le cadre de ce soutien complémentaire. Un accord devra être donné par la Fondation de France sur présentation de la proposition technique et du CV du consultant pressenti par le porteur de projet.

COMMENT AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT



L'urgence climatique et environnementale impose de changer en profondeur nos manières de vivre et de mener nos projets, quel que soit le domaine dans lequel nous sommes engagés. En partenariat avec l'Union nationale des CPIE, la Fondation de France encourage tous les porteurs de projets à contribuer à la transition écologique. Elle propose l'accompagnement méthodologique e+, afin d'aider à évaluer et mieux maîtriser les impacts environnementaux des projets et à construire des solutions durables.

NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, la Fondation de France mesure désormais sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance. Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes... Énoncés par l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de

développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France. Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue. Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur fondationdefrance.org, rubrique *Nous connaître / ODD: nos engagements*.

Fondation
de
France

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
🐦 in @ f

fondationdefrance.org

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 916 fondations abritées soutiennent chaque année près de 11 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux: aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.